



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION INITIALE PRAP 2S ALM

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION SANITAIRE ET SOCIAL
ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ DE LA PERSONNE AIDÉE

Dernière mise à jour le 25/02/2023.

OBJECTIF

Acquérir les compétences d'acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en secteur Sanitaire et Social
Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention dans son établissement
- Etre capable de participer à la maîtrise du risques et à la prévention dans son établissement

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels du secteur sanitaire et social

MODALITÉS D'ACCÈS





Inscription individuelle possible jusqu'à la veille de l'entrée en formation
Inscription d'un groupe jusqu'à 15 jours avant l'entrée en formation

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation théorique et pratique conforme au référentiel INRS
Travail intersession

TAUX D'OBTENTION

97%

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 1 mini > 10 maxi	 Durée 28 heures / 4 jour(s)
--	--	--	--

Tarif

Sur devis

Réf.

FIPRAP2S

Contact

0687738349
conforssec@gmail.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible à toutes personnes en situation de handicap.

Etude, si besoin, pour une éventuelle adaptation

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Matériels de manipulation de charges inertes et aides techniques du secteur sanitaire et social (liste fixé par le référentiel INRS)

Formateur titulaire d'un certificat de formateur PRAP 2S (mention ALM)



PROGRAMME

Partie 1 : La prévention

- L'intérêt de la prévention
- Les enjeux d'un accompagnement de la personne aidée

Partie 2 : Les risques

Partie 3 : Le corps humain et les Troubles musculosquelettiques

- Le fonctionnement du corps humains et les dommages potentiels
- Les déplacements naturels permettant de se mouvoir

Partie 4 : Observation et analyse d'une situation de travail

- L'observation et l'analyse
- L'analyse d'une situation d'accompagnement

Partie 5 : Maîtrise du risque

- Les améliorations
- La remontée d'informations

Restitution d'un travail intersession (si possible)

Partie 6 : Principe de sécurité physique et d'économie d'effort

Epreuve certificative 1 (écrite)

Partie 7 : Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

Partie 8 : La mise en oeuvre d'un accompagnement

Epreuve certificative 2 (pratique)

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : www.inrs.fr

EVALUATION CERTIFICATIVE

Epreuve 1 : A partir d'un scénario de travail en lien avec son secteur d'activité professionnel et présentant un ou des risque(s), les stagiaires devront observer et analyser la situation de travail dangereuse. Il sera remis aux stagiaires avec l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail. Les candidats disposeront de 40 minutes pour réaliser le travail individuellement. En cas de difficulté à l'expression écrite, l'épreuve pourra se réaliser à l'oral en face à face avec le formateur.,

Epreuve 2 : Le stagiaire tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il devra mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aides techniques, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix. Il disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications puis 5 minutes seront consacrées aux échanges.

INTERVENANT(S)

Aucun

ÉVALUATION

Validation formative et certificative

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur PRAP 2S

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de MAC PRAP 2S